

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 8

Déposée par Monsieur Ben Fayot (Chambre des Députés, Luxembourg)

Qualité : - Membre

Article 8 : Principes fondamentaux

1. La délimitation et l'exercice de compétences de l'Union sont régis par les principes d'attribution, de subsidiarité, de proportionnalité, **d'intégration** et de coopération loyale.

Motivation

L'intégration (ou encore le main streaming) est une façon d'exercer les compétences de l'Union souvent évoquée ces dernières années pour la politique de l'égalité des hommes et des femmes, ou encore à l'article 6 TCE pour la politique de l'environnement, et plus généralement pour la politique sociale dans les choix économiques.

Explication éventuelle :